



L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

RÉUSSIR ENSEMBLE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cette année, la Journée internationale des peuples autochtones braque les projecteurs sur les questions liées à l'accès à des services de santé de qualité

NATIONS UNIES, 7 août 2015 -- Ce 9 août, la Journée internationale des peuples autochtones braque les projecteurs sur l'accès de ces peuples aux soins de santé.

Dans son message, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, déclare: « En cette Journée internationale des peuples autochtones, je demande à la communauté internationale de veiller à ce que ces peuples ne soient pas oubliés. ». M. Ban ajoute: « Si nous voulons créer un avenir meilleur et plus équitable, engageons-nous à redoubler d'efforts pour améliorer la santé et le bien-être des peuples autochtones ».

Une manifestation spéciale sera organisée au Siège de l'ONU à New York, le lundi 10 août, sur le thème: « Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015: Garantir la santé et le bien-être des peuples autochtones ». Le Secrétaire général, son adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Wu Hongbo, qui est également chargé de coordonner le suivi de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, et la Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Mme Megan Davis, feront une déclaration.

La Journée internationale sera également l'occasion de lancer le second volume de la *Situation des peuples autochtones dans le monde*, consacré à la santé. Des remarques sont attendues des auteurs et des éditeurs, à savoir les docteurs Priscilla Migiro, pédiatre au Kenya, Mukta Lama, du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université népalaise de Tribhuva, et Jeffrey Reading, de l'Université de Victoria en Colombie britannique au Canada.

La *Situation des peuples autochtones dans le monde*, rédigée par six experts indépendants et produit par l'Instance permanente sur les questions autochtones, examine les principaux défis auxquels sont confrontés ces peuples en matière d'accès à des services de santé de qualité et leur utilisation effective.

Les peuples autochtones, constate le rapport, sont confrontés à une pléthore de difficultés en matière d'accès aux systèmes de santé publique, telles que l'absence de structures de santé dans les communautés autochtones, la barrière de la langue, l'analphabétisme, la méconnaissance de la culture autochtone et des pratiques de santé traditionnelles, auxquels s'ajoutent l'absence d'une assurance-maladie adéquate ou l'incapacité de bénéficier des services proposés pour des raisons économiques. Même lorsqu'ils existent, les services de santé sont donc fermés aux peuples autochtones qui n'ont généralement pas les moyens de les utiliser.

La publication mentionne plusieurs exemples d'inégalités entre les peuples autochtones et les populations allogènes, notamment un écart considérable dans l'espérance de vie et les taux de malnutrition, de mortalité infantile et de prévalence des maladies infectieuses. Les peuples autochtones sont également plus exposés à la toxicomanie, à la dépression et autres troubles mentaux.

La difficulté d'améliorer la santé des peuples autochtones tient à des facteurs sociaux, culturels, économiques et politiques, y compris un système d'éducation inadapté, une pauvreté disproportionnée et des discriminations dans la prestation des services de santé, autant de facteurs qui nécessitent l'élaboration de concepts spécifiques et des interventions ciblées.

La première publication des Nations Unies sur la *Situation des peuples autochtones dans le monde* est parue en 2009, révélant des statistiques alarmantes en matière de pauvreté, de santé, d'éducation, d'emploi, de droits de l'homme ou encore d'environnement.

Les autochtones sont au nombre de 370 millions répartis dans 90 pays. Attachés à leurs propres traditions, ils conservent des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques distinctes de celles des sociétés dominantes dans lesquelles ils vivent.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée en 2007, reconnaît le droit à l'auto-détermination de ces peuples et leur droit de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel. L'article 24 de la Déclaration stipule que « les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale », les États devant prendre les mesures nécessaires pour assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit.

À propos de la Journée internationale

La Journée internationale des peuples autochtones est célébrée chaque année le 9 août, en hommage à la première réunion du Groupe de travail des Nations Unies sur ces peuples, qui s'est tenue à Genève en 1982. La Journée a été proclamée par l'Assemblée générale, en décembre 1994.

Les 30 années du Fonds de contribution volontaire des Nations Unies pour les peuples autochtones

Cette année marque le trentième anniversaire du Fonds de contribution volontaire des Nations Unies pour les peuples autochtones, créé en 1985 pour appuyer la participation de ces peuples aux travaux des Nations Unies. Pendant ces 30 années, environ 2 000 peuples autochtones ont bénéficié d'une subvention du Fonds. Une courte vidéo sur le Fonds, produite par le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, sera projetée le 10 août au Siège de l'ONU.

Coordonnées

Les journalistes, qui souhaitent une **accréditation** à la manifestation prévue, peuvent se rendre sur le site www.un.org/en/media/accréditation ou appeler le +1 212-963-6934 ou 212-963-6937.

Pour les demandes d'**interviews et toute autre information**, prière de contacter Mme Martina Donlon du Département de l'information au +1 212 963 6816 ou donlon@un.org.

Le **secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones** est joignable à travers M. Arturo Requesens du Département des affaires économiques et sociales au +1 917-367-9360 ou requesens@un.org.

Informations supplémentaires

Le second volume de la *Situation des peuples autochtones dans le monde* peut être consulté au <http://undesadspd.org/IndigenousPeoples/LibraryDocuments.aspx> et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, au http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf

Pour plus d'informations sur le **Fonds de contribution volontaire des Nations Unies pour les peuples autochtones**, prière de se rendre sur <http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/IPeoplesFund/Pages/IPeoplesFundIndex.aspx>

Les détails sur la **Journée internationale des peuples autochtones** sont disponibles à www.un.org/en/events/indigenousday ou **#WeAreIndigenous** sur Twitter.

La manifestation du 10 août sera diffusée en direct sur le **Webcast** de l'ONU à webtv.un.org, entre 15 et 18 heures.

